

## Mouvement de l'emploi du 1<sup>er</sup> degré dans l'académie de POITIERS

**Au cours de sa séance de travail du lundi 2 février 2026, la commission interdiocésaine de l'emploi du 1<sup>er</sup> degré de l'académie de Poitiers a arrêté comme suit les modalités du mouvement de l'emploi 2026 :**

➤ Dès le 3 février 2026, envoi par mail aux établissements du calendrier (pour affichage), des formulaires N<sup>os</sup> 1 et 2 (pour distribution) et mise à disposition des documents en ligne [DOCS MVT 1D 2025](#)

➤ Le chef d'établissement fait parvenir (par courrier ou par mail) pour le mardi 3 mars 2026 à la **DDEC de POITIERS** les enquêtes individuelles de chaque enseignant et l'enquête récapitulative. Un état néant devra être systématiquement renvoyé à la DDEC le cas échéant.

➤ **Dans toute la mesure du possible, il importe qu'une concertation soit organisée avant la publication des postes (au plus tard avant le 18 mars 2026) afin de stabiliser, l'organisation pédagogique pour la prochaine année scolaire ;** la déclaration des postes sera conforme aux résultats de cette concertation.

Afin de garantir la crédibilité des travaux de la CIDE et de respecter l'engagement des acteurs, chaque maître veillera donc à la cohérence entre les vœux exprimés et la suite qu'il donnera à ces vœux dans le cadre du mouvement ordinaire des maîtres **en se rappelant que l'on postule en premier lieu dans un établissement et non pour un niveau d'enseignement.**

➤ Nous rappelons que le maître qui souhaite participer au mouvement doit **rechercher son ancienneté générale des services (AGS)<sup>1</sup>** sur son espace I-PROFESSIONNEL (intranet académique) et en fournir une version papier (éventuellement enrichie des éléments manquants) à son chef d'établissement qui la fera suivre à la direction diocésaine de Poitiers pour le 3 mars 2026.

➤ L'accord professionnel sur l'organisation de l'emploi dans l'enseignement catholique du 1<sup>er</sup> degré a été signé le 10 février 2006, modifié le 31/01/2014 et mis à jour le 28 novembre 2025. Ce document est disponible en ligne [DOCS MVT 1D 2025](#)

➤ L'organisation du mouvement est mise en place et suivie conjointement par la DDEC et par la DSDEN de Niort ; l'administration, nous accordant une large confiance, nous laisse l'initiative des étapes intermédiaires. **Aussi, merci de bien vouloir veiller à la totale cohérence entre les documents que vous envoyez à la DDEC et ceux que vous transmettez à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Niort (cf. via un formulaire à compléter en ligne).**

Les services de la DDEC de Poitiers se tiennent à votre disposition si nécessaire.

Le président de la commission interdiocésaine de  
l'emploi du 1<sup>er</sup> degré de l'académie de Poitiers,

**Bernard Roux**, Directeur diocésain

---

<sup>1</sup> Si le maître constate des erreurs concernant son AGS, il doit se rapprocher du service mutualisé de l'enseignement privé à la DSDEN de Niort : [smep.dsden79@ac-poitiers.fr](mailto:smep.dsden79@ac-poitiers.fr)